

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 33 (1895)  
**Heft:** 43

**Artikel:** Nos premières milices  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-195190>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'orchestre qui l'avait laissé en affront. L'escorte improvisée avait pour but de protéger Hugo de Senger qui, sans cela, eût peut-être été victime de sa conscience artistique.

#### Le sifflet au théâtre.

L'histoire du sifflet au théâtre fourmille d'anecdotes singulières, témoins celle que nous raconte le *Petit Marseillais*, et dont le célèbre comique Dugazon, le mari de la non moins célèbre Mme Dugazon, fut un soir le héros à la Comédie-Française.

C'était à l'époque où l'affiche n'avait pas encore pris l'habitude de faire connaître les noms des comédiens qui jouaient dans le spectacle annoncé. Dugazon, presque à ses débuts, ne faisait encore que doubler Préville, dont la renommée égalait le talent. On donnait *le Mariage de Figaro*, dans lequel il allait jouer Brid'oison. On s'attendait à admirer Préville, on voit entrer Dugazon. Déception des spectateurs, alors souvent injustes et cruels. A peine Dugazon a-t-il prononcé quelques mots en bégayant, comme le veut le rôle, que des sifflets stridents et en quelque sorte préventifs se font entendre. Notre homme tend l'oreille et, sans se déconcerter :

« J'en-en-entends bien ! » fait-il comme s'il continuait son personnage. Son calme irrite les siffleurs au lieu de les apaiser, et ceux-ci poursuivent de plus belle.

« Puisque je vou-ous dis que j'en-en-entends bien ! » reprend l'acteur sur le même ton.

Exaspérés, les sifflets partent alors avec éclat de tous les points de la salle, et leur ensemble produit un bruit prodigieux. Tout autre, peut-être, aurait quitté la place. Mais Dugazon, au contraire, devant ce redoublement de violence, fait quelques pas en avant sur la scène et, faisant face au public, reprend de nouveau :

« Eh bien, e-est-ce que vou-ous croyez que je n'en-en-entends pas ? »

Devant cet imperturbable sang-froid, les siffleurs finirent par céder, et bientôt même applaudirent l'acteur à tout rompre.

#### Lo diablio.

On est pertot esposé à bin dâi calamità et dâi guignons dein stu pourro mondo; mà nion cein, tot parâi, atant què pè lo tsemin dè fai. « L'est vito arrevâ que grâvè, » s'on dit soveint, et l'est bin veré, et clliâo tsancro dè treins ont dza bin fê dâi z'estraupiâ.

On pourro bougrou dè controleu, dè clliâo que vont péci lè cartès dein lè vouagons, avoué dâi petitès z'étenaillès, s'étai laissi preindrè dézo on trein que lâi avâi écliâffâ on bré et onna tsamba,

que l'avâi faillu copâ. Lo gaillâ, qu'étai on solidò champion, supportâ bin l'affrè et finit pè sè gari; mà la tsamba ne recrut pas et ni lo bré non plie et lo pourro coo restâ nantset et avoué onna piauta dépareillâ; et po ne pas lo laissi à maiti démontâ, on lâi ajustâ onna tsamba dè bou et on bré ein couai, que put, tant bin què mau, allâ et veni.

On iadzo que l'étai z'u ein vesita tsi on cousin dein lo défrou, et que lâi dévessâi cutsi, lâi faillâi cauquon po lâi âïdi à sè déveti et po lâi doutâ sa tsamba et son bré, po que pouessè mi drumi. On lâi baillâ lo bovâiron, on dzouveno coo, pou allurâ et on tantinet bobet, mà on dzeinti luron. Quand furont dein lo pâilo d'amont iô lo controleu dévessâi cutsi, et qu'on lâi eut trait sè z'haillons, ye fe âo valottet :

— Décrotse ma piauta, et te la pouséré contrè lo mouret !

Lo bovâiron, que ne s'attendâi pas à cein, fut on bocon émochenâ, et n'étai pas tant bin à se n'ese, kâ n'avâi jamé cein vu; mà tot parâi ye fe cein qu'on lâi desai.

— Ora, décrotse mè mon bré !

Ma fâi lo bovâiron coumeinçâ à s'époâiri d'êtré solet découté onna dzein qu'on poivè dinsè déchicotâ, et coumeint l'avâi poâirè dâi moo, ye renasquâvè dè mettrè cé gaillâ pè bocons.

— Allein : n'aussé pas pôaire ! lâi fâ lo controleu.

Lo djeino coo sè décidè à démontâ cé bré, mà grulâvè coumeint la folhie.

— Ora, lâi fâ lo controleu, qu'étai on grand farceu et que s'amusâvè dè vairè la poâire dâo valottet; ora, décrotse-mè la téta !

Ma fâi, stu coup, lo bovâiron pâi la boula; ye crâi que cé l'hommo est on revègneint, on sorcier et sè crâi perdu. Adon l'âovrè la porta, frinnè avau lè z'égras, qu'on crut que lâi sè rebedoulâvè; criè âo séco et va s'einboumâ contrè la porta dè que dévant, qu'étai cotâtie.

— Que lâi a-te? fâ lo maitrè que soot tot épôâiri dein lo colido quand l'ouït boucan.

— Eh, noutron maitrè ! repond lo bovâiron, lâi a que l'est lo diablio qu'est lè d'amont, et que lâi vu pas mé restâ, kâ n'est pas onna dzein dè sorta que sè pâo dinsè mettrè tot pè bocons.

Lo maitrè, qu'ouït lo controleu que recâffâvè à sè teni lè coûtè, sè démaufiè tot lo drâi dè cein qu'ein irè. L'ont rizu què dâi bossus dè l'affrè; mà n'ont pas pu férè retornâ lo bovâiron po démontâ lo controleu.

#### Nos premières milices.

Ce n'est que la semaine dernière que nous nous sommes procuré le remarquable ouvrage de M. Ch. Pasche, *La*

*Contrée d'Oron*. Il est si attrayant, si varié dans ses matières, si riche de faits curieux et instructifs, que nous l'avons lu d'un bout à l'autre avec le plus vif intérêt. C'est là un travail très conscientieux, qui a évidemment coûté à son auteur de longues et patientes recherches et qui complète heureusement, sur divers points, l'histoire du Pays-de-Vaud.

Aussi, grâce à l'aimable autorisation que M. Pasche a bien voulu nous donner, nous puiserons quelques fois, pour nos lecteurs, à cette source abondante. Aujourd'hui déjà, et à l'occasion de la question militaire qui fait tant de bruit, qui défraye la plupart des conversations et fait couler des flots d'encre sous la plume de nos journalistes, nous détaillons quelques passages d'un chapitre traitant de l'origine de notre organisation militaire.

« Sous la domination de la maison de Savoie, il n'existant aucune organisation militaire proprement dite dans le Pays-de-Vaud. En cas de danger, les sujets accouraient se ranger sous la bannière de leur seigneur et partaient en guerre ; c'était la chevauchée.

» LL. EE. de Berne donnèrent la première organisation aux milices du Pays-de-Vaud. Vu le mauvais état des chemins et l'absence d'un service postal quelque peu complet, les ordres de rassemblement des milices étaient donnés au moyen de signaux. Ces signaux consistaient en des tas de bois placés sur les sommets les plus en vue, et pouvant brûler pendant une heure au moins. Une baraque servant de corps de garde était auprès.

» En temps de guerre, ces signaux étaient gardés par un poste de soldats et il était défendu de faire des feux dans la campagne afin d'éviter toute erreur. En cas d'alarme, un signal s'allumait, et bientôt, de proche en proche, tout le pays se couvrait de feux ; le tocsin sonnait, le tambour battait. Les milices se réunissaient alors le plus promptement possible sur les places d'alarme désignées à l'avance ; de là, elles étaient conduites au lieu de rassemblement.

» LL. EE. faisaient donner des leçons aux frais des communes pour le maniement des armes, pour apprendre à jouer du fifre et à battre la caisse. Chaque commune avait son sergent ou commandant d'exercice, son tambour et son fifre. Un mandat du 10 décembre 1712 donna de ne laisser marier aucun homme qui ne soit pourvu de ses armes. L'usage s'introduisit dès lors de recevoir la bénédiction nuptiale en tenue militaire (1).

» Jusqu'en 1723 les milices du baillage d'Oron passaient leurs revues ou « monstres » à Moudon. En 1723, la place d'ar-

mes de Charney fut aménagée et la première revue eut lieu le 14 juillet.

» C'était souvent le major Tacheron, le camarade de Davel (2), qui inspectait les milices du bailliage. Son caractère n'a pas laissé d'aussi bons souvenirs que celui de son infortuné ami. Dans la séance du Conseil du baillage, du 13 juin 1709, présidée par le bailli David de Buren, treize soldats se présentèrent pour se plaindre des mauvais traitements dont ils avaient été l'objet de la part du major Tacheron, lors de la revue du 8 juin. En arrivant sur la place d'armes, racontèrent-ils, il commença par dire à la troupe « qu'il en voulait tuer un pour donner exemple aux autres », et, levant sa canne, il ajouta « qu'elle était sa servante ». Elle le fut en effet, car tous reçurent des coups de canne, des coups de poing, tellement qu'ils en étaient encore « noircis et meurtris », le tout accompagné d'injures telles que « bougres, scélérats », ou « qu'ils avaient le diable au corps ».

» Tel était le régime; le major Tacheron ne faisait que suivre l'exemple qui lui était donné d'en haut.

» Le service militaire à l'étranger jouissait, à cette époque, d'une grande faveur. Les Vaudois étaient nombreux qui allaient verser leur sang au service du roi de France ou d'autres monarques. Ils y acquéraient plus de blessures que de profit, car dans les régiments bernois au service étranger, tous les grades d'officiers supérieurs étaient réservés aux bourgeois de Berne, et ce n'était même que par exception qu'un Vaudois obtenait un grade subalterne. »

(1) A l'appui du fait rappelé ici par M. Pasche, voici le texte d'une déclaration que nous avons sous les yeux et qui démontre que cet usage s'est maintenu, même après l'émancipation du Pays-de-Vaud.

« Arrondissement militaire de Payerne. » N° 8.

» Je soussigné Commissaire d'exercice du contingent de Villarzel, déclare que le citoyen Frédéric Schmit, domicilié dans la commune de Sédeilles, étant dans l'intention de se marier, s'est présenté devant moi, armé, équipé, et en uniforme complet suivant le prescrit de l'art. 50 de la Loi du 10 juin 1803. Le présent billet sera remis au Pasteur de la Paroisse qui le conservera.

» Donné, à Villarzel, le 28 octobre 1811.

» Le Commissaire d'Exercice,  
» BERSIER.

(2) On sait que dès son arrivée à Lausanne avec sa troupe, Davel adressa la lettre suivante à M. Tacheron, major du département militaire de Moudon, qui se trouvait alors à Morges :

« Monsieur le Major Tacheron, à Morges.

» Monsieur,

» Je me trouve présentement à Lausanne, où je passe une revue sur mont Benon; je vous prie, sitost la présente reçue, de venir ici le mieux monté et équipé que vous pourrez et sans en rien dire à personne ou

» je dois aussi vous Communiquer quelque chose qui vous regarde et qui vous fera plaisir; je suis avec une haute Consideration, Monsieur, Vostre très humble et très obéissant serviteur.

» LE MAJOR DADEL.  
» Lausanne, ce 1 avril 1723.  
(La rédaction).

M. le professeur André, dont les expériences si goûteuses de notre public lettré ont d'année en année plus de succès, nous annonce une série de causeries sur le mouvement littéraire contemporain, qui auront lieu le jeudi, à 5 heures, du 31 octobre au 5 décembre 1895. Il s'occupera tout d'abord du théâtre et parlera des dernières œuvres de Coppée, de Jules Lemaitre, de Pailleron et d'Ibsen, puis passera en revue les œuvres nouvelles des romanciers du jour. — Abonnement, 5 fr. Une séance, 1 fr. 50. — Billets en vente dans les librairies Payot, Tarin, Duvoisin et à l'entrée de la salle.

Le Bon Messager pour l'année 1896 vient de paraître chez G. Bridel et Cie. Nous ne saurions que recommander cet almanach toujours très soigné dans son texte et ses gravures. A côté d'une foule de renseignements intéressants, on y trouve un excellent choix de morceaux variés, instructifs et illustrés de jolies gravures. La grande planche est une reproduction fort réussie du beau tableau de Burnand, *Le Paysan*. Sans entrer dans plus de détails, nous pouvons assurer aux nombreux acheteurs du *Bon Messager* que la lecture de celui de 1896 leur fera passer d'agrables moments.

*Choucroute dans les caves à vin.* — Il est certainement dangereux de conserver, dans la cave où sont logés les vins, de la choucroute, compôte aux raves ou tout autre légume capable de subir cette fermentation acide caractéristique. Dans la fermentation de la choucroute, un organisme particulier, le ferment lactique, travaille activement et se développe, se multiplie dans de grandes proportions. Si cet organisme arrive au contact du vin, il peut occasionner dans ce milieu une fermentation maladive, dont le résultat est une altération notable du vin. Or rien n'est plus difficile à éviter que cette transmission du ferment lactique, grâce à la tenacité de cet organisme. Il faut donc éviter absolument de placer la cuve à choucroute dans la cave à vin. On doit d'ailleurs éviter d'y serrer des légumes quelconques, et, d'une manière générale, toute substance capable de subir une altération quelconque et de devenir ainsi le terrain de développement d'une multitude d'organismes.

**Entêtement britannique.** — Deux Anglais se rencontrent, chacun dans sa voiture, au milieu d'une des rues les plus étroites de Londres. Impossible de passer, mais plus impossible encore à l'un des Anglais de céder le pas à l'autre. Tous deux allument un cigare, qu'ils fument avec un flegme imperturbable; puis un second, puis un troisième. Quand les

cigares furent épuisés de part et d'autre, le premier tire de sa poche une énorme gazette, croyant effrayer son antagoniste. L'autre prenant la parole: « Vous en avez, dit-il, je suppose pour deux ou trois heures. Eh bien, quand vous aurez fini, faites-moi la politesse de me passer votre journal. » Celui-ci n'y tint plus et se décida à tourner bride. Mais l'amour-propre national était sauf: il avait été vaincu par un Anglais.

### Boutades.

Un gamin de huit ans a vu un monsieur fermer son chapeau mécanique, ce qui l'avait beaucoup amusé. Il va prendre aussitôt le chapeau de haute forme de son oncle et le lui rapporte à l'état d'accordéon :

— C'est pas facile... ton chapeau; j'ai eu beaucoup de peine, va! Je me suis assis trois fois dessus, et encore je n'ai pu le fermer.

Deux amoureux s'arrêtent au jardin des Plantes devant l'immense squelette de la baleine qui est visible près de la maison de Cuvier; le jeune homme, un peu mélancolique, serre le bras de sa maîtresse, et murmure, rêveur, en contemplant l'énorme ossature du cétacé défunt:

— Et dire que nous serons comme ça après notre mort?

**THÉÂTRE.** — Annonçant la dernière représentation, un de nos journaux disait: « On ne s'ennuiera pas jeudi au théâtre ». Il disait vrai, car *Feu Toupinel* est un vaudeville des plus amusants et l'on y a beaucoup ri. Peut-être nos excellents acteurs ont-ils un peu manqué de l'entrain indispensable dans les pièces de ce genre; c'est la seule observation que nous ayons à leur adresser.

Demain, dimanche, **les Mystères de Paris**, drame en cinq actes, de Eugène Sue. — Jeudi prochain, **Les Fourchambault**, de Emile Augier.

### SOUSCRIPTION

**du « Conteure Vaudois » en faveur du Monument Ruchonnet.**

Total à ce jour, Fr. 73 —

On peut lire le *Conteur Vaudois*, à **Paris**, chez M. Roset, marchand de vins, 78, rue des Petits-Champs.

L. MONNET.

**AGENDAS DE BUREAUX**  
**POUR 1896**  
**PAPETERIE L. MONNET**  
3, Pépinet, 3  
LAUSANNE.— IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.